

M. SOMERVILLE : Je me demande comment il se fait que l'architecte en chef ne se soit pas aperçu que ce grès rouge est aussi durable que le granit avant de préparer les soumissions. Je crois cette question très opportune. Si le grès rouge vaut le granit, pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas demandé des soumissions pour faire construire cet édifice avec du grès rouge au lieu de demander du granit ?

Sir HECTOR LANGEVIN : Ce grès rouge n'avait pas encore été soumis à l'architecte qui ne le connaissait pas. Lorsqu'il lui fut soumis, il l'examina, comme il fait pour tous les matériaux qu'on lui soumet, et il constata qu'il était d'aussi bonne qualité que l'autre et d'une plus belle apparence.

M. SOMERVILLE : Alors, pourquoi, après avoir fait cette découverte, l'architecte en chef ne conseilla-t-il pas au gouvernement de demander de nouvelles soumissions ? Cela n'aurait pas coûté plus de cinq ou dix piastres, et on aurait rendu justice à tous les soumissionnaires.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Outre cela, le ministre sait que lui ou son architecte pouvaient exiger des entrepreneurs une diminution correspondante dans le prix des travaux. Les conditions du contrat permettaient au ministre et à son architecte d'exiger du granit d'une égale qualité. Tous ceux qui connaissent quelque chose en fait de construction, savent que le grès peut se tailler à beaucoup meilleur marché que le granit, et le ministre lui-même ne l'ignore pas. Le ministre et son architecte avaient droit de dire à ces entrepreneurs : Si nous vous permettons de changer les conditions de votre contrat et d'employer du grès à la place du granit, le public devra bénéficier du changement.

Rien n'empêchait le ministre de faire cela, et il était de son devoir et de celui de son architecte de voir à ce que la chose eût lieu. Non-seulement on a laissé changer le contrat à l'avantage des entrepreneurs favorisés du gouvernement, après avoir demandé des soumissions, sans donner une chance égale aux autres soumissionnaires, mais le public a été fraudé — il n'y a pas d'autre expression à employer — de la différence du prix entre le grès rouge et le granit.

M. JONES (Halifax) : La plainte portée par l'honorable député de Saint-Jean (M. Weldon) demande une explication plus précise et plus complète que celle donnée par l'honorable ministre des travaux publics. D'abord, le gouvernement possédait dans Annapolis un terrain tout aussi propice que celui qui a été acheté. Ensuite, il y avait deux terrains en face l'un de l'autre, aux deux coins de rue opposés, et dont l'un avait appartenu quelques mois auparavant à l'honorable député d'Annapolis, et d'après ce que dit l'honorable député de Saint-Jean, ce dernier transporta sa part de propriété dans ce terrain à une compagnie qui, grâce sans doute à l'influence de l'honorable député, réussit à vendre ce terrain au gouvernement pour le prix de \$3,300 ; et, cependant, de l'autre côté de la rue un terrain d'une égale étendue, tout aussi bien situé, lui était offert pour la moitié de cette somme. L'honorable ministre a prétendu qu'il y avait un chemin de fer entre les deux terrains, mais l'honorable député de Saint-Jean a écarté cette objection, en faisant remarquer qu'il y a autant de popula-

tion d'un côté du chemin de fer que de l'autre, et que, quel que fût le terrain choisi, une partie de la population, pour se rendre au bureau de poste, serait obligée de traverser le chemin de fer, ce qui, dans tous les cas, n'est pas une très grosse affaire, puisque le chemin est passé. Dans tout ce qui concerne cette opération qui paraît louche, le gouvernement n'a pu donner une seule bonne raison pour expliquer pourquoi il a payé un terrain deux fois plus cher qu'un autre qui lui était offert, sur l'autre côté de la rue, dans un endroit tout aussi convenable à tous les points de vue. Jusqu'à ce que l'honorable ministre nous ait donné une meilleure raison que celles qu'il a données jusqu'ici, son gouvernement et lui doivent rester sous l'imputation que c'est là un de ces exemples de favoritisme et de tripotage politiques qui se pratiquent quelquefois dans les opérations de ce ministère.

M. DAVIES (I. P.-E.) : Qui se pratiquent fréquemment mais sont découvertes quelquefois.

M. JONES. (Halifax) : Alors, en ce qui concerne les changements dans le contrat, personne ne connaît mieux que l'honorable ministre des travaux publics la différence qu'il y a entre le grès rouge et le granit. L'un est une pierre très dure d'une taille difficile, pendant que l'autre est relativement tendre et susceptible d'être travaillé à meilleur marché. L'honorable ministre a dit que le grès rouge était tout aussi bon, mais il n'a pas admis qu'il coûtait moins cher. Il n'a pu dire qu'il ignorait qu'il était moins cher, parce qu'il en sait trop long sur la construction d'édifices publics pour ignorer ce fait, et s'il ne savait pas que le grès rouge coûtait bien moins cher que le granit, il n'aurait alors jamais mérité les éloges qui lui ont été souvent adressés dans cette chambre.

MM. Rhodes, Curry et Cie apparaissent sur la scène lorsque ce contrat a été donné, et réapparaît de nouveau avec eux l'influence politique. Ils prétendent qu'ils n'ont pas dit (peut-être l'ont-ils dit) qu'ils étaient propriétaires d'une carrière, et que le granit qu'ils devaient se procurer devrait provenir d'autres carrières ; mais ils pouvaient remplacer la pierre mentionnée au contrat original par une autre pierre provenant de leur propre carrière, à bien moins de frais et à meilleur marché, et l'honorable ministre leur a permis de substituer la pierre de leur propre carrière, qui est beaucoup moins dispendieuse que le granit. J'espère que si l'honorable ministre ne connaissait pas son affaire, c'est qu'en fait de construction d'édifices publics, il en sait bien moins long que les honorables membres de cette chambre paraissent généralement croire.

Ainsi qu'on l'a déjà dit, ceci n'est qu'une partie du genre d'opérations ; ce n'est pas la première fois, ni la deuxième, ni la troisième fois que pareille chose est arrivée. Depuis très longtemps, la construction de presque tous les édifices publics dans la Nouvelle-Ecosse a été accordée à la société Rhodes, Curry et Cie, d'Amherst. Je crois que c'est une compagnie très capable et très entreprenante et, sous ce rapport, je n'ai pas un mot à dire, mais ils semblent avoir l'avantage d'accaparer tous les contrats du gouvernement. Je sais qu'il n'y a pas longtemps, dans la ville de Halifax, un grand hangar pour le frêt a été construit sur le chemin de fer Intercolonial, et Rhodes, Curry et Cie ont obtenu le contrat pour une faible somme au-dessous des soumissions d'autres entrepreneurs appartenant à la ville. Je demandai à quelques